




Le Premier adjoint au Maire de SAINT-CYR-EN-VAL

A

Mesdames, Messieurs les élus
Adjoints au maire
Conseillers municipaux délégués
Conseillers municipaux

À Saint-Cyr-en-Val, affiché le **05 OCT. 2022**

Dossier suivi par le Secrétariat Général

 sg@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02.38.76.66.29

Objet : Convocation et ordre du jour à la séance du conseil municipal –10 octobre 2022

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.2121-11 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra à la salle du conseil municipal en mairie annexe, **le Lundi 10 octobre 2022 à 18h15.**

En application de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, le Maire étant absent, le conseil municipal sera présidé par le Premier adjoint au maire.

En application de l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du conseil municipal sont publiques. Le public est donc autorisé à y assister.

ORDRE DU JOUR

Conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 septembre 2022 ;
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire (articles L2122-22 et 23 du code général des collectivités territoriales) ;

ADMINISTRATION GENERALE

4. Approbation convention de partenariat FORMASAT (rapporteur M Toussaint)
5. Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole. (rapporteur M le Maire)
6. Vente d'un terrain à bâtir industriel (rapporteur M Vasselon)
7. Fixation de la participation par élève aux charges de fonctionnement des écoles (rapporteur

M Toussaint)

8. Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2023 (rapporteur M Marseille)

9. Procédure d'abandon manifeste (rapporteur M Vasselon)

RESSOURCES HUMAINES

10. Financement d'un appareil auditif (rapporteur M le Maire)

11. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel(RIFSEEP) (rapporteur M le Maire)

12. Protocole relatif au temps de travail (rapporteur M le Maire)

13. Modification du tableau des effectifs et des emplois (rapporteur M le Maire)

14. Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle (rapporteur M le Maire)

INFORMATIONS

QUESTIONS ORALES

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibRE.

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via i-delibRE. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Premier adjoint suppléant

Michel VASSELON

